



## DEMANDE DE MOUILLAGE

Compléter les rubriques correspondant à votre situation et adresser votre demande à :  
Mairie de BELZ – 34, rue du Général de Gaulle 56550 BELZ  
**(IMPORTANT : l'attribution d'un mouillage ne devient effective qu'après autorisation de la mairie)**



Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et ville : .....

Mail : .....N° de téléphone : .....

Nom du navire : .....

Longueur hors tout : ..... Puissance CV : .....N° Immatriculation.....

Zone de mouillage actuelle ou demandée : .....

### Joindre ou justifier à la demande :

- o Photocopie de l'acte de francisation ou carte de circulation
  - o Confirmation de votre adhésion à l'APPB (Association Pêche Plaisance de Belz)
  - o RIB (Relevé d'Identité Bancaire) pour règlement par prélèvement
- ⇒ Je m'engage à me conformer aux règlements et instructions en vigueur au sein de ces zones de mouillage
- ⇒ J'atteste détenir une police d'assurance couvrant l'ensemble des dommages causés aux tiers

**Il appartient au titulaire du mouillage de vérifier et de maintenir en bon état le corps-mort, ceci pour des raisons de sécurité. La responsabilité de la commune et de l'APPB, non propriétaires des corps-morts ne pourra être recherchée.**

Zone de mouillage demandée assèchement : SACH – LARMOR – NAVIHAN – KERISPERN - PEN MANE BRAS  
ST CADO Port - ST CADO est - MOULIN des OIES – KERHUEN – LEVAIN – NINEZUR  
Zone de mouillage demandée Pleine eau : LARMOR - KERISPERN – PEN MANE BRAS

Date et signature :

### Partie réservée à l'administration

ZONE	TYPE BATEAU	2018	Tarif appliqué
<b>ASSECHEMENT</b>	plate bois du patrimoine < 10 cv	<b>33 €</b>	
	ELP < 5 m et < 10 cv	<b>46 €</b>	
	Autre catégorie jusque 5.99 m	<b>80 €</b>	
	Autre catégorie de 6 m à 7 m	<b>95 €</b>	
<b>PLEINE EAU</b>	tout type de bateau jusqu'à 5,99 m	<b>110 €</b>	
	Tout tupe de bateau de 6 m à 7 m	<b>125 €</b>	
<b>PROFESSIONNEL</b>	Chaland	<b>220 €</b>	
	Autre navire	<b>120 €</b>	
<b>PASSAGERS</b> (forfait semaine)		<b>34 €</b>	
<b>DROIT DE CALE</b> (ostréiculteurs n'ayant pas de chantier ostréicole sur la commune) / Abattement de 50 % au-delà de 2 ha		<b>185 €/an/ha</b>	

Application d'une majoration de 25 € au tarif de base pour un non adhérent à l'APPB mais adhérent à une autre association belzoise liée à la pêche de loisir,

Application d'une majoration de 40 € au tarif de base pour un non adhérent à toute association belzoise liée à la pêche de loisir.

Avis APPB

Favorable

Avis commune

Favorable

Défavorable

Défavorable

Date et visa de l'APPB

Date et visa du Maire